

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 210

présenté par

Mme Rohfritsch, M. Albarello, M. Chartier, M. Daubresse, M. Delatte, M. Furst, M. Hetzel,  
Mme Nachury, M. Saddier, M. Perrut, M. Straumann, M. Sturni, M. Cinieri et M. Foulon

-----

### ARTICLE 59

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Ces dispositifs de gestion optimisée de l'énergie pourront inclure l'optimisation globale des réseaux électriques et de gaz naturel. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition énergétique doit porter sur l'ensemble des énergies constituant le mix énergétique français et non seulement sur l'électrique. Ainsi il est important de ne pas se fermer les possibilités offertes par le réseau de gaz naturel pour stocker l'énergie renouvelable par le biais de la transformation d'électricité en gaz via le vecteur hydrogène par exemple.